

Rapport de mission d'audit

Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, de
l'alimentation et de l'environnement
Institut Agro Dijon (ex. AgroSup Dijon)

Composition de l'équipe d'audit

Marie Madeleine LE MARC (Membre de la CTI, Rapporteur principal)
Phillipe LEPOIVRE (Expert de la CTI, Corapporteur)

Dossier présenté en séance plénière du 08 avril 2025

Pour information :

*Les textes des rapports de mission de la CTI ne sont pas justifiés pour faciliter la lecture par les personnes dyslexiques.

*Un glossaire des acronymes les plus utilisés dans les écoles d'ingénieurs est disponible à la fin de ce document.

Nom de l'école : Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement
Acronyme : Institut Agro Dijon (ex. AgroSup Dijon)
Académie : Paris
Sites (2) : Paris(siège) / Dijon
Réseau, groupe : Institut Agro

Campagne d'accréditation de la CTI : 2024 - 2025

I. Périmètre de la mission d'audit

Catégorie de dossier	Diplôme	Voie	Site
HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation)	Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité Agronomie	Formation initiale sous statut d'apprenti	Dijon
L'école propose un cycle préparatoire			
L'école ne met pas en place de contrat de professionnalisation			

Attribution du Label Eur-Ace® :

Non demandé

Fiches de données certifiées par l'école

Les données certifiées par l'école des années antérieures sont publiées sur le site web de la CTI:
www.cti-commission.fr / espace accréditations

II. Présentation de l'école

Description générale de l'école

École publique d'ingénieurs, l'Institut Agro Dijon est une des trois écoles d'ingénieurs composant l'Institut Agro, aux côtés de l'Institut Agro Rennes-Angers et de l'Institut Agro Montpellier. L'Institut Agro, créé au 1er janvier 2020, est un EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) constitué sous la forme d'un Grand établissement et placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture. L'Institut Agro Dijon a intégré l'Institut Agro au 1er janvier 2022.

Les trois missions de l'école sont de former des cadres - ingénieurs, diplômés de masters et docteurs, mais également des bacheliers et techniciens en enseignement à distance, de produire et diffuser des connaissances scientifiques et d'appuyer le système éducatif de l'enseignement technique agricole.

L'école est implantée sur Dijon au cœur du principal campus de l'université de Bourgogne, et également à Marmilhat près de Clermont-Ferrand, site dédié à la formation à distance en bac professionnel et BTS agricole.

Elle était jusqu'en 2024 membre de la COMUE (communauté d'universités et d'établissements) Université Bourgogne-Franche-Comté. Du fait de la création au 1er janvier 2025 de deux établissements publics expérimentaux distincts - l'EPE Université Marie et Louis Pasteur et l'EPE Université Bourgogne Europe - l'école sera prochainement associée par convention à ces deux nouveaux établissements.

L'activité de recherche de l'Institut Agro Dijon se développe dans le cadre de six laboratoires de recherche en cotutelle : UMR CESAER (Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux - INRAE, Institut Agro), UR FoAP (Unité de recherche en formation et apprentissages professionnels - CNAM, ENSTA, Institut Agro), UMR Agroécologie (INRAE, Université Bourgogne Europe, Institut Agro), CSGA (Centre des sciences du goût et de l'alimentation - INRAE, CNRS, Université Bourgogne Europe, Institut Agro), UMR PAM (Procédés alimentaires et microbiologiques - INRAE, Université Bourgogne Europe, Institut Agro), CTM (Centre de recherche translationnelle en médecine moléculaire - INSERM, Université Bourgogne Europe, Institut Agro). Au sein de l'Institut Agro, l'école de Dijon se différencie par une répartition équilibrée entre les sciences humaines et sociales, l'agronomie et les sciences de l'alimentation. L'école a identifié cinq axes thématiques de recherche : agricultures et territoires en transition - alimentation, goût, santé, durabilité - écosystèmes microbiens naturels et contrôlés - former et informer pour des systèmes agri-alimentaires durables - sciences des données.

Une des spécificités de l'Institut Agro Dijon est d'héberger Eduter, dans le cadre d'une mission d'appui aux 78 établissements techniques agricoles pour le compte du ministère en charge de l'agriculture. Cette mission bénéficie des connaissances produites au sein des unités de recherche sur le plan technique et scientifique et tout particulièrement dans le domaine des sciences de l'éducation avec l'UR FoAP.

Pour l'année universitaire 2024-2025, l'école accueille 1162 apprenants dont 103 élèves en cycle préparatoire au cycle ingénieur et 794 élèves ingénieurs, très majoritairement des étudiants, la part d'apprentis s'élevant à un peu moins de 16%. La part d'élèves ingénieurs femmes est prépondérante, à hauteur de 67% de l'effectif. Sur les cinq dernières années, l'effectif d'ingénieurs formés est relativement stable, toutes voies de formation confondues.

Formations

La vocation principale de l'école est la formation d'ingénieurs en agronomie, pour des élèves civils et fonctionnaires, et la formation d'ingénieurs en alimentation durable. Au-delà des formations d'ingénieurs, l'établissement se positionne de manière large sur l'enseignement supérieur - diplômes de licences professionnelles, masters délivrés en propre ou en co-accréditation avec l'université de Bourgogne, doctorats depuis le 1er septembre 2024 – ainsi que sur l'enseignement technique agricole avec la préparation aux diplômes par enseignement à distance, sur l'appui au

système de formation et à l'insertion professionnelle, et sur la formation de cadres et de formateurs.

L'école délivre deux diplômes d'ingénieur, l'un en spécialité agronomie, l'autre en spécialité agroalimentaire, au titre de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation, et l'environnement. Deux voies de formation initiale sont possibles, dans l'une et l'autre des spécialités, d'une part sous statut d'étudiant, d'autre part sous statut d'apprenti. Le diplôme en agronomie est également accessible par la formation continue. Les deux formations par alternance s'appuient sur le CFA IFRIA BFC (Institut de formation régional des industries alimentaires de Bourgogne Franche-Comté). Dans la spécialité agronomie, est également assurée la formation de fonctionnaires du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE). Ces étudiants fonctionnaires sont, soit issus du corps des techniciens qui ont accès à la formation d'ingénieur par concours interne, soit recrutés par le concours commun agro-véto pour une entrée en formation initiale sous statut étudiant.

L'école a diplômé 217 ingénieurs en 2024 à parts à peu près égales entre les deux spécialités : 110 diplômés en agronomie et 107 en agroalimentaire. La part des femmes est prépondérante avec 146 diplômées, soit 67%. Ces diplômés se répartissent de la façon suivante en fonction des voies de formation : 177 à l'issue d'un cursus de formation initiale sous statut étudiant, soit 85%, 20 à l'issue d'un cursus de formation initiale sous statut d'apprenti, 8 ayant passé le concours interne du ministère de l'agriculture, 2 par la VAE (validation des acquis de l'expérience), auxquels s'ajoutent 10 diplômés au titre de précédentes promotions.

Moyens mis en œuvre

L'Institut Agro Dijon emploie 514 collaborateurs : 390 pour l'école, dont 98 enseignants-chercheurs, et 124 personnes pour le pôle ressources et ingénierie Eduter.

Le parc immobilier de l'école couvre plus de 38 000 m² de surface utile brute. Les surfaces dédiées à l'enseignement et à la recherche représentent respectivement 23% et 13% du parc.

L'école dispose d'un budget propre, consolidé au niveau de l'Institut Agro.

Evolution de l'institution

Depuis le dernier audit périodique, l'Institut Agro Dijon a connu une évolution institutionnelle majeure avec son intégration dans l'Institut Agro, ainsi qu'une évolution de son inscription dans la politique du site de Bourgogne Franche-Comté avec la dissolution de la COMUE dont elle était un des membres fondateurs et la création des deux établissements expérimentaux auxquels elle sera associée dorénavant par convention.

III. Suivi des recommandations précédentes

Avis	Recommandation	Statut
Avis n° 2021/09-04 pour l'école	Poursuivre le déploiement de la démarche qualité en mettant notamment en place les indicateurs de pilotage des différents processus prioritaires de l'école.	En cours
Avis n° 2021/09-04 pour l'école	Impliquer les étudiants dans la démarche d'amélioration continue particulièrement dans l'élaboration des questionnaires d'évaluation des enseignements et formalisation des retours d'informations sur les actions correctives.	En cours
Avis n° 2021/09-04 pour l'école	Poursuivre la démarche compétences et s'assurer de son appropriation par le corps enseignant et par les élèves ; pour toutes les spécialités et voies d'accès retravailler les compétences par blocs, indiquer l'évolution dans l'acquisition des compétences (via les tableaux croisés UE/compétences), préciser les modes d'acquisition des compétences, etc.	En cours
Avis n° 2021/09-04 pour l'école	Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.	Réalisée

Avis	Recommandation	Statut
Avis n° 2021/09-04 pour l'école	Mettre la mobilité sortante des apprentis en conformité avec R&O et préciser dans le règlement des études les obligations de mobilité internationale (FISE et FISA) ainsi que les durées minimales de stage pendant la scolarité en FISE (et notamment de 14 semaines minimum en entreprise).	Réalisée
Avis n° 2021/09-04 pour la spécialité Agronomie en FISA	Élaborer une stratégie de communication et de promotion de la formation initiale sous statut d'apprenti auprès des entreprises relevant du secteur de l'agronomie.	Réalisée

Conclusion

Remarque préalable : les éléments communiqués par l'école relativement à la mise en œuvre des recommandations émises lors du dernier audit périodique en 2021 tendent à démontrer qu'elle les a toutes prises en compte de façon active. Cependant, la portée du présent audit limitée au renouvellement de l'accréditation de la FISA Agronomie et ses conditions de réalisation ne permettent pas d'évaluer de façon complète la prise en compte de certaines recommandations qui restera donc à analyser lors du prochain audit périodique.

L'école a pris en compte de façon effective la recommandation portant sur la mise au point des fiches RNCP dans les deux spécialités Agronomie et Agroalimentaire. Il en est de même de la recommandation relative à la mise en conformité de la mobilité internationale des apprentis avec R&O et à l'actualisation du règlement des études pour y intégrer les obligations en termes de mobilité internationale et de stage en entreprise.

Concernant la recommandation relative à l'élaboration d'une stratégie de communication et de promotion de la FISA auprès des entreprises, les résultats du placement des apprentis depuis l'ouverture de la formation à la rentrée 2022 apportent la preuve de l'efficacité des actions entreprises par l'école en termes de prospection et de rencontre d'employeurs potentiels, de fidélisation des entreprises déjà partenaires, de suivi des offres de contrats d'apprentissage et de mobilisation des alumni.

Concernant les deux recommandations portant sur le déploiement de la démarche qualité et sur le dispositif d'amélioration continue, l'intégration de l'école dans l'Institut Agro a de fait freiné la dynamique engagée dès 2019. Ces recommandations demeurent d'actualité. Il en est de même de la recommandation portant sur la démarche compétences pour laquelle l'école a donné priorité à son déploiement complet dans les formations sous statut d'étudiant selon un calendrier établi de 2025 à 2027. Du point de vue de l'équipe d'audit, l'aboutissement de la démarche compétences dans les cursus FISA est également nécessaire.

IV. Description, analyse et évaluation de l'équipe d'audit

Mission et organisation

L'Institut Agro Dijon bénéficie d'une identité affirmée d'école d'agronomie. Son intégration récente à l'Institut Agro, établissement d'enseignement supérieur et de recherche leader sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement, a conforté sans aucun doute cette identité. Cette évolution institutionnelle ne semble pas nuire à l'autonomie de l'école tant en termes d'organisation, de gestion, de formation et de recherche, compte tenu des principes fondateurs de l'Institut Agro et des modes de fonctionnement adoptés entre le niveau national et les trois écoles d'ingénieurs composant l'institut.

L'Institut Agro Dijon s'est fortement impliqué dans le processus stratégique de l'Institut Agro, concrétisé par l'adoption en 2022 de la stratégie 2030 et d'une politique scientifique ambitieuse pour l'établissement. Une note d'orientations stratégiques approuvée dans les instances tant au niveau local que national en novembre 2024, décline cette stratégie nationale au niveau de l'Institut Agro Dijon à partir de 4 axes prioritaires :

- Favoriser les synergies partenariales, le transfert de connaissances et l'innovation ;
- Rénover les formations en renforçant leurs liens avec la recherche et l'innovation et favoriser les interactions avec l'enseignement technique agricole ;
- Améliorer l'attractivité de l'école pour assurer le renouvellement des compétences et des générations ;
- Adapter l'organisation pour accentuer l'engagement dans la transition écologique et sociétale.

Cette note d'orientations stratégiques conjugue volontairement l'échelle nationale et l'échelle locale avec notamment un objectif de mobilisation de l'école de Dijon au service du projet stratégique de l'Institut Agro et un objectif de construction de liens solides avec les établissements de l'ESR régional dans le contexte de création au 1er janvier 2025 des deux établissements expérimentaux en région Bourgogne Franche-Comté – l'EPE Université Marie et Louis Pasteur et l'EPE Université Bourgogne Europe.

Cette stratégie de l'Institut Agro Dijon est claire, mais reste toutefois à opérationnaliser en établissant un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi.

L'Institut Agro a adopté un schéma directeur DD&RSE (développement durable et responsabilité sociétale et environnementale) pour la période 2023-2027 en s'appuyant sur un collectif de référents de ses trois écoles. Le label DD&RS vient d'être obtenu à la suite d'un audit réalisé en février 2025. Au niveau de l'Institut Agro Dijon, un "comité des transitions" associant des personnels de l'école, notamment des enseignants-chercheurs, et des élèves, impulse et suit les actions venant concrétiser l'engagement de l'école dans les transitions écologiques et sociétales. Il faut souligner qu'au dernier classement THE Impact (Times Higher Education), l'Institut Agro se place à la 21e place mondiale, à la 1re place des établissements français et à la 2e position en Europe.

L'école participe au déploiement de la politique de site, dans son nouveau contexte de coexistence de deux EPE, et s'investit fortement dans l'animation du domaine "Territoire Environnement Aliments" impliquant l'ensemble des établissements de la région et des deux EPE concernés par ce domaine (université de Bourgogne, université de Franche-Comté, ENSAM, Institut Agro Dijon, INRAE et CNRS).

En termes de communication externe, priorité a été donnée depuis 2022, à un plan de lancement de l'identité de marque "Institut Agro" et de celle de la marque fille "Institut Agro Dijon". En ce qui concerne la promotion des formations, le cursus en Agronomie par apprentissage a fait l'objet d'actions spécifiques avec deux vidéos mises en ligne sous YouTube.

En termes de gouvernance, la logique de subsidiarité au sein de l'Institut Agro donne un rôle de pilotage et de cadrage aux instances centrales et laisse au sein des instances des écoles, la décision et les orientations propres au niveau local, la mise en œuvre des orientations décidées au

niveau central mais également les décisions liées au parcours professionnel des enseignants chercheurs qui impactent tout particulièrement l'activité des écoles.

L'Institut Agro Dijon est administré par le conseil d'école qui associe pleinement les parties prenantes et dont président et plusieurs membres siègent au conseil d'administration de l'Institut Agro. Le conseil d'école est assisté de trois commissions : la CRI (commission de la recherche et de l'innovation, la CEVE (commission de l'enseignement et de la vie étudiante) et de la ComE (commission des enseignants). Il est à noter que, prenant en compte l'évaluation Hcéres de l'établissement, l'Institut Agro a la volonté d'alléger les structures de gouvernance, tout en maintenant au niveau des écoles un organe de décision et de réflexion local sur les orientations de la recherche et la formation.

L'école est organisée en 4 pôles bien identifiés et structurés : le pôle "formation" dont relèvent notamment les formations d'ingénieurs, le pôle "recherche", le pôle "ressources et ingénierie Eduter" pour l'appui à l'enseignement technique agricole et le pôle "gouvernance" au périmètre en évolution du fait de la mutualisation en cours des services supports entre les trois écoles de l'Institut Agro.

L'offre de formation déployée par l'Institut Agro Dijon s'appuie sur une recherche reconnue au niveau international qui se développe dorénavant dans le cadre de la politique scientifique de l'Institut Agro.

Cette offre de formation répond à la triple mission de l'école de former des ingénieurs civils et fonctionnaires, d'assurer l'enseignement à distance pour des diplômes de niveau bac et bac + 2 du ministère chargé de l'agriculture, de contribuer à la formation continue courte des agents de ce ministère. L'Institut Agro Dijon porte également 5 mentions de masters en propre ou en co-accréditation, correspondant à un total de 7 parcours dont 2 en langue anglaise, et 2 licences professionnelles en co-accréditation. Depuis la rentrée 2024, l'école est co-accréditée pour délivrer le doctorat dans trois écoles doctorales.

La politique de recherche est élaborée et animée au niveau de l'Institut Agro. Elle combine des actions déclinées à trois échelles complémentaires : les écoles dans le cadre des politiques de sites et des UMR, l'Institut, en partenariat avec les organismes nationaux de recherche et dans le cadre des grands programmes et agences nationales, et l'Europe.

L'Institut Agro Dijon emploie 514 collaborateurs : 390 pour l'école, dont 98 enseignants-chercheurs, et 124 personnes pour le pôle « ressources et ingénierie Eduter ». Le taux d'encadrement des élèves par des enseignants permanents est très satisfaisant. Sur la base des données certifiées 2024, il est d'un enseignant pour 11 élèves.

Le parc immobilier de l'école couvre plus de 38 000 m² de surface utile brute. Les surfaces dédiées à l'enseignement et à la recherche représentent respectivement 23% et 13% du parc.

Un schéma directeur des systèmes d'information a été élaboré au niveau de l'Institut Agro. Dans le cadre de la mutualisation des services supports entre les trois écoles, l'Institut Agro Dijon devrait à terme héberger la direction des systèmes d'information avec un DSI rattaché hiérarchiquement au secrétaire général de l'école.

L'école dispose d'un budget propre, adopté en conseil d'école et consolidé au niveau de l'Institut Agro.

Le coût annuel de la formation d'un élève ingénieur en apprentissage est estimé par l'école à 14 k€ et le coût demandé à l'entreprise d'accueil est de 12k€ avec un reste à charge généralement nul.

Analyse synthétique - Mission et organisation

Points forts

- Une intégration dans l'Institut Agro apportant une meilleure visibilité nationale et internationale et par la même plus d'attractivité ;
- Une stratégie de l'école claire, bien inscrite dans celle de l'Institut Agro ;
- Un effectif conséquent d'enseignants permanents conduisant à un taux d'encadrement des apprenants à ce jour très satisfaisant, mais l'école mentionne néanmoins des tensions quand il s'agira de répondre aux attentes de la tutelle de mettre en place des formations Bachelor.

Points faibles

- Une stratégie au niveau de l'école restant à opérationnaliser en établissant un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi.

Risques

- Un essoufflement des personnels très sollicités pour réussir l'intégration dans l'Institut Agro et construire une dynamique commune entre les trois écoles.

Opportunités

- Une stratégie et une politique scientifique de l'Institut Agro coconstruites entre les écoles et structurantes pour l'action.

Pilotage, fonctionnement et système qualité

Un organisme de la taille de l'Institut Agro crée un niveau de complexité dans la gestion qui renforce l'utilité d'une politique qualité performante tant à son niveau qu'à celui des écoles qui le composent. A cet effet, l'Institut Agro Dijon participe aux actions du club "Démarche Amélioration Continue" créé en 2022. Cette structure est notamment chargée de mettre à disposition des outils structurants et performants, de conduire des audits internes jetant les bases d'une politique d'amélioration continue au niveau de l'Institut et de ses écoles. L'équipe d'audit observe avec intérêt la cohérence et l'effet structurant des travaux en cours au niveau de l'Institut Agro, notamment une cartographie de ses processus, une cartographie du processus formation des écoles, des documents méthodologiques et les audits associés à la mutualisation des services supports.

Dès 2019, l'Institut Agro Dijon avait entamé la construction d'une démarche qualité qui portait sur "l'ingénierie de formation et la gestion administrative des formations dispensées par l'établissement". Une cartographie des processus avait été réalisée et l'ébauche d'une politique d'amélioration continue avait été mise en place.

Au niveau de l'école, l'équipe d'audit se réjouit du fort soutien de la direction à ces démarches qui devraient impacter positivement l'ensemble des formations ainsi que les actions de sensibilisation étendues à l'ensemble du personnel et des étudiants. Elle note avec satisfaction que les moyens humains qui y sont consacrés sont de 2 ETP avec le responsable qualité et un personnel recruté pour faire évoluer l'évaluation des enseignements par les apprenants.

Malgré la cohérence des travaux préalables menés, l'usage des indicateurs qui sont pourtant indispensables à l'amélioration continue, ne semble pas encore constituer une pratique généralisée au sein de l'Institut Agro Dijon.

De tels indicateurs doivent permettre de dresser un bilan éclairé de l'efficacité des missions de l'établissement, de planifier des activités d'amélioration pertinentes ainsi que de partager à bon escient des informations validées au bénéfice de la communication institutionnelle. Enfin le rapport d'auto-évaluation et les entretiens ne mentionnent pas les objectifs chiffrés permettant de justifier le lancement d'une action d'amélioration.

Cependant les indicateurs constituent un outil et non une fin en soi et sont avant tout une aide aux personnes en charge d'une mission institutionnelle, par exemple, les responsables des processus. L'équipe d'audit se réjouit que la direction veuille que ces indicateurs soient prioritairement "utiles", "utilisables" et "utilisés" par les parties prenantes aux différents niveaux de responsabilités institutionnelles : l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro et le ministère de tutelle.

À ce stade de la construction du système qualité, les boucles d'amélioration refermées réalisées à l'initiative de l'Institut Agro Dijon sont encore peu visibles dans son rapport d'auto-évaluation.

Le principal processus associé à la démarche d'amélioration continue qui est en place concerne les évaluations des enseignements par les étudiants. Toutes les activités pédagogiques dont celles du cursus en agronomie sous statut d'apprenti, sont évaluées tous les 3 ans. Certains points sont de nature à handicaper l'efficacité de la démarche d'amélioration :

- Le taux de réponse des étudiants qui avoisine 50%, n'est pas discuté alors qu'il s'avère insuffisant dans certains cours ;
- Rien n'est dit sur les corrections qui accompagnent les enquêtes auprès des étudiants. Le rapport suggère qu'elles sont mises en œuvre à l'initiative personnelle des enseignants. Étant donné leur responsabilité institutionnelle, les établissements peuvent-ils se contenter d'une procédure qui ne leur assure aucune vision d'ensemble de la situation et les privent des actions d'amélioration qui pourraient s'avérer nécessaires comme une intervention d'une cellule pédagogique ?
- La procédure est-elle adaptée aux enseignements devant un très petit nombre d'apprenants, comme c'est le cas pour la formation en agronomie par la voie de l'apprentissage ?

L'équipe d'audit se réjouit qu'une personne travaille actuellement à l'amélioration de cette procédure mais constate que le rapport d'auto-évaluation est peu loquace sur les aspects qui doivent être

améliorés et sur la méthodologie adoptée.

L'Institut Agro Dijon ainsi que l'Institut Agro font l'objet d'évaluation qui impacte directement l'organisation de l'école comme le Hcéres et Qualiopi. L'audit pour le label DD&RS a été réalisé récemment et ses conclusions seront connues dans les prochains mois.

Le système qualité de l'école a été initié en conformité avec la norme ISO21001 qui intègre les exigences des différents référentiels auxquels l'établissement est soumis (CTI, Hcéres, CGE, Qualiopi). Le comité note toutefois que l'école ne prévoit pas de faire accréditer cette démarche, la privant ainsi d'un regard externe critique au moins pendant la phase de construction.

L'école travaille avec sérieux les recommandations de la CTI. Elle traverse cependant une période de grands bouleversements institutionnels qui a percuté les calendriers présentés par l'établissement et entraîné des retards logiques dans la mise en place des recommandations.

Analyse synthétique - Pilotage, fonctionnement et système qualité

Points forts

- Un engagement des directions de l'Institut Agro et de l'école en faveur d'un système de pilotage favorisant l'amélioration continue ;
- Les moyens humains consacrés par l'Institut Agro Dijon à l'assurance qualité.

Points faibles

- Le déficit d'usage d'indicateurs générant des tableaux de bords permettant à l'Institut Agro Dijon de mesurer son efficacité dans la réalisation des ses missions ;
- L'absence d'une procédure d'évaluation des enseignements par les élèves adaptée aux petits groupes ;
- L'absence de suivi institutionnel des actions entreprises par les enseignants en réponse aux enquêtes d'évaluation des enseignements par les élèves.

Risques

- Pas d'observation.

Opportunités

- Pas d'observation.

Ancrages et partenariats

L'Institut Agro Dijon est fortement impliqué dans son écosystème territorial. L'école est membre des pôles de compétitivité Vitagora et de la technopole Agronov. Elle développe également des relations avec les lycées et les collèges de son bassin géographique afin de conforter les vocations pour les formations d'ingénieurs. L'école joue également un rôle de renforcement des liens entre l'enseignement technique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans sa région.

Suite au non-renouvellement du contrat ISITE Bourgogne-Franche-Comté, l'organisation du site se construit autour de deux établissements publics expérimentaux : EPE Université Bourgogne Europe et EPE Université Marie et Louis Pasteur auxquels l'Institut Agro Dijon sera prochainement associé par convention.

Par ailleurs, l'école a réactualisé l'ensemble de ses conventions avec l'Université Bourgogne Europe afin de donner à ses étudiants l'accès à ses services médicaux et à ses infrastructures sportives.

L'Institut Agro Dijon est actif dans la fondation de l'Institut Agro qui soutient ses activités de formation, de recherche, d'innovation en lien avec le monde socio-économique. La gouvernance de la fondation repose sur le Conseil de gestion à l'échelle de l'Institut Agro.

Les relations partenariales avec les entreprises se situent à la fois au niveau de la gouvernance de l'école, des activités de formation et de recherche.

Un conseil de perfectionnement des formations d'ingénieurs se réunit une fois par an et associe des professionnels de l'ensemble des secteurs offrant des débouchés aux diplômés. L'école a fait le choix d'une composition du conseil de perfectionnement qui varie en fonction de la problématique abordée au cours de la session de l'année.

Enfin, trois chaires ont vu le jour au sein de l'Institut Agro Dijon sur les techniques innovantes en agriculture, les emballages et les agro-énergies.

L'Institut Agro Dijon affiche une stratégie clairement identifiée dans les domaines de l'innovation, de la valorisation et du transfert des résultats de la recherche ainsi que dans l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, l'établissement participe à des opérations de sensibilisation à l'innovation, au transfert et à l'entrepreneuriat : PEPITE, incubateurs, pépinières d'entreprises, centre d'innovation.... Enfin l'école s'est donné les moyens de deux projets stratégiques : l'Agro Lab qui a pour vocation de mettre en place des phases d'idéation de projets avec des partenaires et le projet Compéten's agro qui répond aux besoins de formation des acteurs socio-économiques.

Plusieurs leviers sont activés pour dynamiser les partenariats et les réseaux de l'école avec les acteurs socio-économiques, institutionnels et académiques. En outre, l'Institut Agro Dijon s'est doté d'outils performants pour structurer et suivre ces partenariats notamment un outil CRM (gestion de la relation client).

Le transfert des connaissances scientifiques vers les organisations professionnelles et les agriculteurs s'inscrit également dans un projet ParéPour qui a pour objectif d'encourager les élèves de BTS et de BTS agricole à poursuivre leur formation en école d'ingénieurs et à les préparer au concours d'entrée en formation d'ingénieur par l'apprentissage.

Parmi les retombées majeures de l'adhésion à l'Institut Agro figure la participation au réseau ELLS (Euroleague for Life Sciences) et au projet d'université européenne SUSTAIN LIFE coordonné par l'université de Wageningen. Plus globalement, l'intégration dans l'Institut Agro a permis de mutualiser les partenariats internationaux de chacune des écoles et d'accroître ainsi les opportunités d'accueil et d'échanges.

Afin de faciliter les mobilités, l'école met en œuvre des actions dont des programmes reconnus par des labels comme "bienvenue en France".

L'école mobilise son réseau international au bénéfice des apprentis dans le cadre de leur mobilité à l'étranger.

Analyse synthétique - Ancrages et partenariats

Points forts

- Une participation active et régulière des partenaires de l'Institut Agro Dijon dans les conseils de perfectionnement ;
- Une école partie prenante de la politique de site et de ses évolutions ;
- Une gestion des partenaires rendues efficaces par l'utilisation d'un CRM.

Points faibles

- La rareté de filiales à l'étranger de la majorité des entreprises de la région, rendant difficile la réalisation de la mobilité à l'international des apprentis sous forme de stage en entreprise.

Risques

- Pas d'observation.

Opportunités

- Un projet stratégique de l'Institut Agro coconstruit avec les partenaires ;
- La participation de l'Institut Agro au réseau ELLS ;
- La mutualisation des partenariats internationaux des trois écoles qui composent l'Institut Agro.

Formation d'ingénieur

Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité Agronomie

Formation initiale sous statut d'apprenti (FISA) sur le site de Dijon

De façon générale, l'élaboration des projets de formation opérés par l'Institut Agro Dijon s'appuie sur un dispositif très complet d'écoute des parties prenantes, via les différentes instances internes - commission de l'enseignement et de la vie étudiante, commission des enseignants, commission des études - mais aussi via le conseil de perfectionnement qui associe des représentants d'entreprises des secteurs d'insertion professionnelle des diplômés.

En 2021, une approche par compétences a guidé l'élaboration de la formation en agronomie par la voie de l'apprentissage. En 2022, l'école s'est engagée dans le déploiement de la démarche sur l'ensemble de ses formations d'ingénieurs. Les référentiels de compétences pour les diplômes en spécialité agronomie et en spécialité agroalimentaire sont ainsi stabilisés et les fiches RNCP sont publiées sur le site de France compétences depuis le 1er janvier 2024.

Pour l'ingénieur en spécialité agronomie, la fiche RNCP décrit clairement le contexte professionnel des diplômés qui exige l'acquisition de deux grands domaines d'expertise : la production agricole depuis son élaboration jusqu'à sa mise sur le marché, ainsi que le management de l'environnement en milieu rural et les attentes nouvelles des territoires ruraux. L'équipe d'audit constate que la liste des activités prestées par ces ingénieurs est exhaustive et correspond bien à la diversité des métiers exercés par les ingénieurs agronomes en spécialité agronomie. Le descriptif des compétences, au nombre de 17, se décline en 6 blocs auxquels sont associées les modalités générales d'évaluation qui collent bien aux standards de qualité des pratiques des écoles disposant du label EURACE en Europe. En complément, le cadre de la démarche compétences est décrit dans un référentiel faisant correspondre les différentes activités pédagogiques aux différentes compétences, et précisant utilement les critères et modalités générales d'évaluation.

La formation en agronomie sous statut d'apprenti est organisée avec un cursus spécifique en 1re et 2e années, puis la 3e année est commune avec la formation sous statut étudiant. Apprentis et étudiants ont alors à choisir une dominante d'approfondissement au sein d'une offre de 8 dominantes afin de personnaliser leur cursus en fonction de leur projet professionnel.

Le syllabus des enseignements est composé de trois livrets de formation détaillant les modalités d'organisation de la formation en agronomie sous statut d'apprenti sur chacune des trois années. Différents modules sont réunis en UE auxquelles sont associés des ECTS mais le lien entre ce nombre d'ECTS et les charges horaires indiquées n'est pas compréhensible pour l'apprenti car il n'est pas clair qu'elles intègrent bien, en plus des temps de face-à-face pédagogique, à la fois le temps de travail personnel pour la réalisation des rendus demandés et le temps de préparation des évaluations.

Les semestres 5 à 7 sont structurées de façon identique, ce qui facilite la lisibilité de la maquette de formation, avec une UE commune aux deux spécialités agronomie et agroalimentaire, une UE propre à la spécialité agronomie, une UE relative à la mission en entreprise et une UE relative au développement du projet professionnel et personnel. Au semestre 7, s'ajoute une UE de projet.

L'analyse des différentes fiches d'enseignement montre que les liens entre les modules d'enseignement et les compétences ciblées par la formation sont clairement indiqués pour chaque module. Cependant, le descriptif de l'évaluation par module est très peu précis sur sa nature en ne spécifiant pas si elle porte sur l'acquisition des savoirs et/ou sur le développement des compétences visées. De même, si des modules différents au sein d'une même UE ciblent la même compétence, il n'est pas précisé comment s'évalue globalement l'acquisition de la compétence. Enfin, des modules relevant d'années différentes contribuent, totalement ou partiellement, à acquérir la même compétence, sans que soit défini une progression dans l'acquisition de cette compétence. L'établissement gagnerait à définir, comme cela est prévu pour le cursus sous statut d'étudiant, des niveaux de développement des compétences – débutant à expert selon l'année – assortis des apprentissages à acquérir afin d'aider les enseignants à préciser des modalités d'évaluation pertinentes.

Il s'avère donc que l'approche compétences est largement préparée dans la formation en agronomie sous statut d'apprenti, mais qu'elle demande encore à être affinée pour être totalement opérationnelle. Or l'école affiche à ce jour la priorité d'un déploiement abouti de la démarche compétences à l'horizon 2027 uniquement dans les cursus sous statut d'étudiant. Il est regrettable que cette perspective n'intègre pas les formations sous statut d'apprenti, d'autant plus que la dernière année de formation est commune aux étudiants et aux apprentis et que l'ensemble des personnels engagés dans l'élaboration des cursus - chargés d'ingénierie de formation, ingénieurs technico-pédagogiques et équipes enseignante, ont bénéficié d'actions d'acculturation et de formation dès l'engagement de la démarche compétences.

Le règlement de scolarité, commun à l'ensemble des formations d'ingénieurs de l'Institut Agro Dijon, est clair et complet. Il intègre notamment des dispositions relevant du règlement intérieur de l'école. Il est aligné sur le règlement des études de l'Institut Agro, disponible en langue anglaise. Règlement de scolarité et livrets de formations sont complémentaires en ce qui concerne les exigences d'obtention du diplôme et les règles de validation des UE et donc de l'attribution des ECTS correspondants.

La formation en entreprise est créditée d'un total de 92 ECTS, soit 51% des ECTS délivrés, en conformité avec R&O 2024. L'école a fait le choix d'adopter un rythme d'alternance plutôt long, avec des périodes académiques de 3 à 6 semaines et des périodes en entreprise de 5 à 8 semaines, hors période estivale dédiée uniquement à l'entreprise. Le temps passé par l'apprenti en entreprise représente ainsi 67% du temps de formation.

La formation est opérée dans le cadre d'une convention avec le CFA IFRIA BFC (Institut de formation régional des industries alimentaires de Bourgogne Franche-Comté). L'accompagnement des apprentis est solide, bien documenté et bien organisé entre l'école, le CFA et l'entreprise d'accueil.

L'équipe d'audit note avec intérêt que les livrets de la formation définissent une progression des situations professionnelles occupées successivement dans l'entreprise par l'apprenti selon les semestres de formation : technicien, chargé d'études, assistant chef de projet, chef de projet, adjoint à un responsable dans une posture d'ingénieur. Cette présentation contribue efficacement à conscientiser l'apprenti sur l'acquisition de compétences tout au long de la formation en entreprise.

Globalement sur les trois premières promotions d'apprentis, leurs employeurs sont relativement diversifiés avec plus de 30% d'organisations professionnelles agricoles et de services du ministère de l'Agriculture, 37% de PME et 20% d'entreprises agricoles. Bien que le rythme d'alternance soit compatible avec l'accueil dans une entreprise sur tout le territoire métropolitain, plus de 80% des contrats d'apprentissage passés depuis l'ouverture de la formation relèvent d'entreprises basées en régions Bourgogne Franche Comté, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

La formation par la recherche relève d'un module spécifique à la formation des apprentis, dispensé au semestre 8 sur une durée de 140h et intégrant leur participation, par groupe de 5 ou 6, à un projet de recherche en cours par leur contribution à la réalisation soit de recherche bibliographique, de conduite d'expérimentation ou d'entretiens ...

La formation à la responsabilité sociétale et environnementale repose sur un ensemble de modules tout au long du cursus traitant de différents aspects allant des grands enjeux des filières agro-alimentaires à la santé et la sécurité au travail. En particulier, le projet d'ingénieur au semestre 7 porte pour les années 2023-2024 à 2025-2026 sur le renforcement de la durabilité de filières alimentaires d'un territoire visé. La problématique du projet est d'organiser l'accès pour des publics précaires à une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et à des coûts justes pour les producteurs. L'ensemble de ces enseignements contribuent à l'acquisition du bloc de compétences de la fiche RNCP "Accompagnement au changement dans le domaine agricole et environnemental".

Un ensemble d'enseignement de tronc commun contribuent à la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat, au premier rang desquels le module "Éthique, déontologie, créativité, innovation" (10 h), mais également le module "Intelligence économique" (8h) qui vise à sensibiliser les apprentis aux questions de protection du patrimoine scientifique et économique et le module "Diagnostic de l'exploitation" (40 h) qui porte sur la phase de diagnostic, d'écoute des besoins et

d'émergence de projet d'évolution à l'échelle de l'entreprise. Le projet d'ingénieur au semestre 7 y contribue également en demandant aux apprentis de conjuguer innovation, créativité et faisabilité pour renforcer de la durabilité de filières alimentaires.

La formation au contexte international et multiculturel est véritablement très structurée. Elle vise à la fois la maîtrise de la communication individuelle en français, en anglais et dans une seconde langue étrangère, la reconnaissance de l'altérité et du rapport à l'autre indispensable à la compréhension multiculturelle et enfin la sensibilisation à l'approche interculturelle à l'international.

Le niveau B2 est exigé en anglais pour la diplomation. Une mobilité à l'international est obligatoire, d'une durée de 12 semaines, conformément à R&O 2024. Elle est positionnée au semestre 8 sur une période en entreprise. L'école privilégie la réalisation de cette mobilité sous la forme de stage en entreprise. A défaut, la réalisation au sein de laboratoires d'universités partenaires de l'école est possible. La première promotion d'apprentis a réalisé cette mobilité en 2023-2024, pour 11 d'entre eux au sein d'une entreprise autre que leur entreprise d'accueil et pour 9 d'entre eux au sein de laboratoires. L'école fait le constat de freins administratifs, juridiques et financiers à la mobilité.

Le temps de face-à-face pédagogique correspond à un volume total de 1569 heures sur les trois années de formation, non comptés les heures figurant dans la maquette pédagogique au titre d'une part du travail personnel des apprentis dans le cadre de projets et d'autre part des examens finaux. Le volume total d'heures maquette s'élève à 1673, se répartissant en 660 heures en 1^{re} année, 563 heures en 2^e année et 450 heures en 3^e année.

Les enseignements sont majoritairement dispensés en cours magistraux et travaux dirigés, respectivement pour 39% et 40% des heures de face-à-face pédagogique, alors que les TP, l'encadrement de projets et les visites correspondent respectivement à 12%, 6% et 3%.

Le déploiement de la formation est coordonné par un enseignant chercheur, soutenu dans sa mission par la direction de l'enseignement et de la vie étudiante.

L'école indique dans son rapport d'autoévaluation que l'équipe pédagogique est majoritairement constituée d'enseignants permanents, et notamment d'enseignants chercheurs, ce qui semble confirmé au vu de la liste fournie des enseignants de 1^{re} année. Son exploitation montre que sur un total de 52 intervenants, 5 vacataires seulement assurent un total de 92 heures de formation, soit 14% des heures d'enseignement de 1^{re} année. L'école n'est pas en mesure de fournir la répartition des charges d'enseignement entre enseignants permanents et enseignants vacataires notamment ceux issus des milieux socio-économiques pour l'ensemble de la formation. L'école justifie ce déficit par l'absence d'un suivi organisé des prestations d'enseignement, notamment les interventions individuelles à titre gracieux et les interventions dans le cadre de convention de partenariat. Cette situation est préjudiciable pour pouvoir piloter réellement l'équipe pédagogique dans son ensemble et si besoin arbitrer entre interventions internes ou externes.

Analyse synthétique - Formation d'ingénieur

Points forts

- Une formation s'appuyant sur une recherche d'excellent niveau ;
- Un dispositif très complet d'écoute des parties prenantes ;
- Une approche compétences bien engagée et largement préparée ;
- Une structuration lisible de la maquette pédagogique ;
- Une progression des situations professionnelles occupées successivement dans l'entreprise par l'apprenti bien construite et exposée clairement ;
- Un projet ingénieur au semestre 7 porteur de sens en termes de RSE.

Points faibles

- Une démarche compétences restant à consolider au niveau de l'évaluation du développement des compétences des apprentis ;
- L'absence de données d'ensemble sur la composition de l'équipe pédagogique, préjudiciable pour pouvoir en assurer réellement le pilotage et si besoin arbitrer entre interventions internes ou externes.

Risques

- Pas d'observation.

Opportunités

- Pas d'observation.

Recrutement des élèves-ingénieurs

La première année de formation d'ingénieur en agronomie par la voie de l'apprentissage est accessible aux élèves titulaires d'une licence professionnelle, d'une 2e ou 3e année de BUT, d'un BTS ou BTSA (brevet de technicien supérieur agricole). Après une croissance régulière, toutefois limitée, du nombre de places offertes depuis l'ouverture de la formation en 2022, l'école a un objectif de stabilisation à 25 places. L'école assume cette relative modestie de l'effectif de recrutement visé qui tient compte à la fois du cadre donné par son ministère de tutelle, de sa capacité d'encadrement, des conditions de partage d'un même concours national avec d'autres écoles d'agronomie et du vivier des candidats ciblés.

Le recrutement s'opère en 1re année uniquement par la voie d'un concours national organisé par les services du ministère en charge de l'agriculture.

Les épreuves écrites sont communes à 9 écoles ; les épreuves orales sont organisées par chacune des écoles. C'est ce même concours qui permet d'accéder à la formation sous statut d'apprenti en spécialité agroalimentaire ; les oraux sont cependant distincts.

Un dispositif passerelle permet à des élèves sous statut étudiant d'intégrer la 2e année, mais uniquement des élèves civils non éligibles au concours spécifique de la voie par apprentissage.

Dans un objectif d'élargir le vivier des recrutements et de favoriser l'ascenseur social, les élèves de l'enseignement technique agricole peuvent bénéficier du projet ParéPour visant à les accompagner pour poursuivre en école d'ingénieurs.

Un aménagement du parcours de formation est possible en cas de redoublement d'un semestre de la 2e année. Depuis l'ouverture de la formation, ce dispositif a été mobilisé pour la première fois à la rentrée 2024.

Les recrutements ont été, excepté l'année d'ouverture, un peu en deçà du nombre de places offertes, avec respectivement 20, 19 et 21 élèves recrutés pour une offre de 20, 22 et 25 places.

L'école suit les rangs de classement des élèves intégrés, notamment aux épreuves orales, ce qui permettra à moyen terme d'analyser comment évolue l'attractivité de la formation depuis son ouverture.

Analyse synthétique - Recrutement des élèves-ingénieurs

Points forts

- Un recrutement globalement satisfaisant sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- Le projet ParéPour afin de conforter la filière de recrutement post BTS agricole et favoriser ainsi l'ascenseur social.

Points faibles

- La dépendance du recrutement à un seul concours national.

Risques

- La baisse éventuelle des aides financières à l'apprentissage.

Opportunités

- Pas d'observation.

Vie étudiante et vie associative des élèves-ingénieurs

Un programme d'intégration est construit en amont de la rentrée en associant les élus associatifs et les responsables de promotion. Une période spécifique d'accueil est organisée sur les trois premiers jours pour tous les élèves ingénieurs. Un "guide pratique de la vie étudiante" rassemble les informations sur l'organisation de la scolarité et l'école dans son ensemble. Chaque élève a accès à une interface "mes applis" qui centralise tous les services numériques et applications au bénéfice des apprenants, comme les emplois du temps, les résultats des évaluations, l'espace de travail collaboratif, la plateforme Moodle.

L'école déploie un dispositif bien documenté de suivi des élèves en situation de handicap.

L'implantation de l'école au cœur du principal campus de l'Université Bourgogne Europe permet à tous les élèves ingénieurs de bénéficier d'un environnement favorable avec notamment desserte par les transports collectifs, restauration et installations sportives. L'école vient de renouveler les conventions avec l'Université Bourgogne Europe pour que ses élèves aient accès aux installations sportives ainsi qu'au service de médecine universitaire de prévention.

Tout apprenti qui en fait la demande peut être logé à la cité de l'alternance située à 600 m de l'école.

Le règlement de scolarité intègre des dispositions de valorisation de l'engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

Analyse synthétique - Vie étudiante et vie associative des élèves-ingénieurs

Points forts

- Une interface d'accès à tous les services numériques et applications facilitant la continuité des informations malgré l'éloignement de l'école pendant les périodes en entreprise ;
- Une implantation favorable de l'école au cœur du campus de l'université de Bourgogne.

Points faibles

- Potentiellement, la difficulté pour les apprentis de s'engager dans les instances ou la vie étudiante du fait de l'alternance.

Risques

- Pas d'observation.

Opportunités

- Pas d'observation.

Insertion professionnelle des diplômés

Un module « Développement professionnel et insertion » est intégré dans tous les cursus ingénieurs et adapté à la voie de formation. Pour les apprentis, le module s'appuie largement sur leur expérience en entreprise et le partage de leurs vécus. Un accompagnement individualisé est possible pour ceux qui le sollicite.

L'association des alumni intervient plus spécifiquement dans la mise en place, dès la première année du cursus, du parrainage de chaque élève ingénieur par un diplômé.

Les premiers diplômés en spécialité agronomie à l'issue d'un cursus sous statut d'apprenti le seront en fin d'année universitaire 2024-2025. Leurs conditions d'insertion professionnelle seront suivies et analysées grâce à l'enquête annuelle administrée auprès de l'ensemble des diplômés 6, 12 et 24 mois après l'obtention de leur diplôme, selon le cadre donné par la CGE (conférence des grandes écoles).

Analyse synthétique - Insertion professionnelle des diplômés

Points forts

- Un dispositif de préparation à l'emploi structuré et adapté à la voie de formation.

Points faibles

- Pas d'observation.

Risques

- Pas d'observation.

Opportunités

- Pas d'observation.

Synthèse globale de l'évaluation

L'Institut Agro Dijon bénéficie d'une identité affirmée d'école d'agronomie, confortée par son intégration récente à l'Institut Agro. L'école s'est fortement impliquée dans l'élaboration de la stratégie 2030 de l'Institut Agro et dans la définition de sa politique scientifique. Les orientations stratégiques propres à l'école, approuvées en novembre 2024, conjuguent volontairement l'échelle nationale et l'échelle locale avec la déclinaison de la stratégie 2030 et la construction de liens solides avec les deux nouveaux établissements d'enseignement supérieur expérimentaux en région Bourgogne Franche-Comté. Un plan d'actions est en cours d'élaboration pour déployer opérationnellement la stratégie de l'école.

Concernant la démarche qualité et le dispositif d'amélioration continue, l'intégration de l'école dans l'Institut Agro a de fait freiné la dynamique engagée. Mais l'avancement à ce jour des démarches, tant au niveau de l'Institut Agro que de l'école augure de résultats probants à court terme. Plus spécifiquement, le dispositif d'évaluation des enseignements par les élèves est perfectible, notamment en y intégrant une procédure d'évaluation adaptée aux petits groupes d'élèves et en assurant un suivi institutionnel des actions entreprises par les enseignants après analyse des appréciations portées par les élèves.

L'école a donné priorité au déploiement complet de la démarche compétences dans les formations sous statut d'étudiant selon un calendrier établi de 2025 à 2027. L'école a véritablement le souci de réussir ce déploiement, c'est-à-dire d'emporter l'adhésion des enseignants et des étudiants, ce qui justifie que cela prenne du temps, mais garantit à terme des résultats tangibles. Cependant, du point de vue de l'équipe d'audit, l'aboutissement de la démarche compétences dans les cursus sous statut d'apprenti est à planifier de façon conjointe, d'autant plus que la communauté des enseignants y est déjà formée. Pour la spécialité Agronomie, cette différenciation entre FISE et FISA est d'autant plus regrettable que la 3^e année de formation est commune aux deux voies de formation et que la démarche est bien engagée dans la voie par apprentissage.

Analyse synthétique globale

Points forts

- Une intégration dans l'institut Agro apportant une meilleure visibilité nationale et internationale et par la même plus d'attractivité ;
- Une stratégie de l'école claire, bien inscrite dans celle de l'Institut Agro ;
- Un engagement des directions de l'Institut Agro et de l'école en faveur d'un système de pilotage favorisant l'amélioration continue ;
- Un dispositif très complet d'écoute des parties prenantes et une participation active et régulière des partenaires de l'Institut Agro Dijon dans les conseils de perfectionnement ;
- Une école partie prenante de la politique de site et de ses évolutions ;
- Une formation s'appuyant sur une recherche d'excellent niveau ;
- Une approche compétences bien engagée et largement préparée ;
- Une structuration lisible de la maquette pédagogique de la FISA Agronomie ;
- Une progression des situations professionnelles occupées successivement dans l'entreprise par l'apprenti bien construite et exposée clairement ;
- Un projet ingénieur au semestre 7 porteur de sens en termes de RSE ;
- Un recrutement en FISA Agronomie globalement satisfaisant sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- Le projet ParéPour afin de conforter la filière de recrutement post BTS agricole et favoriser ainsi l'ascenseur social ;
- Une interface d'accès à tous les services numériques et applications facilitant la continuité des informations malgré l'éloignement de l'école pendant les périodes en entreprise ;
- Un dispositif de préparation à l'emploi structuré et adapté à la voie de formation par apprentissage.

Points faibles

- Une stratégie au niveau de l'école restant à opérationnaliser en établissant un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi ;
- Le déficit d'indicateurs dans le cadre de la démarche qualité permettant à l'Institut Agro Dijon de mesurer son efficacité dans la réalisation de ses missions ;
- Un dispositif d'évaluation des enseignements par les élèves perfectible ;
- Une démarche compétences restant à consolider au niveau de l'évaluation du développement des compétences des apprentis ;
- L'absence de données d'ensemble sur la composition de l'équipe pédagogique, préjudiciable pour pouvoir en assurer réellement le pilotage et si besoin arbitrer entre interventions internes ou externes ;
- La dépendance du recrutement à un seul concours national.

Risques

- Un essoufflement des personnels très sollicités pour réussir l'intégration dans l'Institut Agro et construire une dynamique commune entre les trois écoles ;
- La baisse éventuelle des aides financières à l'apprentissage.

Opportunités

- Une stratégie et une politique scientifique de l'Institut Agro coconstruites entre les écoles et leurs partenaires, et structurantes pour l'action ;
- La participation de l'Institut Agro au réseau ELLS ;
- La mutualisation des partenariats internationaux des trois écoles qui composent l'Institut Agro.

Glossaire général

A

ATER - Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATS (Prépa) - Adaptation technicien supérieur

B

BCPST (classe préparatoire) - Biologie, chimie, physique et sciences de la terre
BDE - BDS - Bureau des élèves - Bureau des sports
BIATSS - Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé
BTS - Brevet de technicien supérieur

C

C(P)OM - Contrat (pluriannuel) d'objectifs et de moyens
CCI - Chambre de commerce et d'industrie
Cdefi - Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CFA - Centre de formation d'apprentis
CGE - Conférence des grandes écoles
CHSCT - Comité hygiène sécurité et conditions de travail
CM - Cours magistral
CNESER - Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNRS - Centre national de la recherche scientifique
COMUE - Communauté d'universités et établissements
CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles
CPI - Cycle préparatoire intégré
CR(N)OUS - Centre régional (national) des œuvres universitaires et scolaires
CSP - catégorie socio-professionnelle
CVEC - Contribution vie étudiante et de campus
Cycle ingénieur - 3 dernières années d'études sur les 5 ans après le baccalauréat

D

DD&RS - Développement durable et responsabilité sociétale
DGESIP - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DUT - Diplôme universitaire de technologie (bac + 2) obtenu dans un IUT

E

EC - Enseignant chercheur
ECTS - European Credit Transfer System
ECUE - Eléments constitutifs d'unités d'enseignement
ED - École doctorale
EESPIG - Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
EP(C)SCP - Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPU - École polytechnique universitaire
ESG - Standards and guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
ETP - Équivalent temps plein
EUR-ACE® - Label "European Accredited Engineer"

F

FC - Formation continue
FFP - Face à face pédagogique
FISA - Formation initiale sous statut d'apprenti
FISE - Formation initiale sous statut d'étudiant
FISEA - Formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti
FLE - Français langue étrangère

H

Hcéres - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR - Habilitation à diriger des recherches

I

I-SITE - Initiative science / innovation / territoires / économie dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir de l'État français
IATSS - Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
IDEX - Initiative d'excellence dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir de l'État français

IDPE - Ingénieur diplômé par l'État

IRT - Instituts de recherche technologique

ITII - Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie

ITRF - Personnels ingénieurs, techniques, de recherche et formation

IUT - Institut universitaire de technologie

L

L1/L2/L3 - Niveau licence 1, 2 ou 3

LV - Langue vivante

M

M1/M2 - Niveau master 1 ou master 2

MCF - Maître de conférences

MESRI - Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MP (classe préparatoire) - Mathématiques et physique

MP2I (classe préparatoire) - Mathématiques, physique, ingénierie et informatique

MPSI (classe préparatoire) - Mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur

P

PACES - première année commune aux études de santé

ParcourSup - Plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

PAST - Professeur associé en service temporaire

PC (classe préparatoire) - Physique et chimie

PCSI (classe préparatoire) - Physique, chimie et sciences de l'ingénieur

PeiP - Cycle préparatoire des écoles d'ingénieurs Polytech

PEPITE - Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat

PIA - Programme d'Investissements d'avenir de l'État français

PME - Petites et moyennes entreprises

PRAG - Professeur agrégé

PSI (classe préparatoire) - Physique et sciences de l'ingénieur

PT (classe préparatoire) - Physique et technologie

PTSI (classe préparatoire) - Physique, technologie et sciences de l'ingénieur

PU - Professeur des universités

R

R&O - Référentiel de la CTI : Références et orientations

RH - Ressources humaines

RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles

S

S5 à S10 - Semestres 5 à 10 dans l'enseignement supérieur (= cycle ingénieur)

SATT - Société d'accélération du transfert de technologies

SHEJS - Sciences humaines, économiques juridiques et sociales

SHS - Sciences humaines et sociales

SYLLABUS - Document qui reprend les acquis d'apprentissage visés et leurs modalités d'évaluation, un résumé succinct des contenus, les éventuels prérequis de la formation d'ingénieur, les modalités d'enseignement.

T

TB (classe préparatoire) - Technologie, et biologie

TC - Tronc commun

TD - Travaux dirigés

TOEFL - Test of English as a Foreign Language

TOEIC - Test of English for International Communication

TOS - Techniciens, ouvriers et de service

TP - Travaux pratiques

TPC (classe préparatoire) - Classe préparatoire, technologie, physique et chimie

TSI (classe préparatoire) - Technologie et sciences industrielles

U

UE - Unité(s) d'enseignement

UFR - Unité de formation et de recherche.

UMR - Unité mixte de recherche

UPR - Unité propre de recherche

V

VAE - Validation des acquis de l'expérience